

Après cette déclaration, la veuve Faure invita le notaire à dresser inventaire des *quelques biens meubles et ustensiles de maison* qu'elle possédait, afin d'en assurer la conservation à son fils. Le mobilier inventorié se trouva fort modeste : retenons-en cependant qu'il comprenait *trois coffres en sapin fermant à clef, dans lesquels du linge, deux bagues d'or où étoient enchassés une cornalline et un diamant d'Alençon usé, une robe de sarge des nocces de la déclarante, une cotte escarlate usage de la même, et une somme de 262 livres 18 sols 9 deniers, en monnaies variées de l'époque, telles que réals, demy-réals, demy-quarts de réals, pièces de 3 livres, demy-ducatons, pistoles d'Espagne, douzains et testons.*

Philibert de Sarrazin ne semble pas du reste avoir répondu à ce que la veuve Faure attendait de lui. En effet, sous le même dossier que l'inventaire se trouve une quittance établissant que les dettes de la succession de cette femme furent réglées non par lui, mais bien par les soins de Christophe Mardonnet, l'un des anciens de la R. P. R. à Lyon.

Concernant le prénom porté par ce Philibert de Sarrazin à l'exemple de trois de ses ancêtres, on peut faire observer avec Galiffe (2) qu'autrefois les familles adoptaient généralement un nom de baptême que l'on donnait à l'un des fils de chaque génération. Il faut croire que ce fut à raison de cet usage que la famille de Sarrazin compta tant de *Philibert* parmi ses membres.

V

Noble Marc-Conrad ou Conrard de Sarrazin, seigneur de La Pierre et Durette, était conseiller du roi au Parlement

(2) Tome I, p. XLIX de l'Introduction de ses *Notices généalogiques*.